



G. Perugini del

Lith. A. L. Lavoisier, Paris.

ZOCOLETTE † ZOCOLETTA

Pl. 79

ZOCOLETTE

(N° 79)

Les filles qui portent ce nom ne forment point un Ordre religieux, ni même une Congrégation proprement dite, et n'ont aucun rapport avec les Récollets, qui ont, en Italie, une dénomination presque identique. C'est pour cela que le P. Hélyot ne les a point insérées dans son histoire des Ordres Monastiques. Néanmoins, comme elles portent un habit religieux, elles ont un article spécial dans le *Dictionnaire des Ordres Religieux*, de M. Badiche, et nous allons donner ici un précis de l'histoire de leur établissement d'après le P. Bonami. Quoique la grande charité du pape Innocent XII eût fait du palais de Latran un hospice pour les pauvres, il restait encore dans les murs de Rome plusieurs filles pauvres qui mendiaient leur pain de porte en porte, au péril de leur vertu. Leur position enflamma le zèle et la charité d'Alexandre Berti, aumônier du Souverain Pontife; en 1698, il en réunit quelques-unes qu'il plaça sous la conduite d'une femme pieuse et prudente; et, nourries à ses dépens, elles purent voir leur vertu à l'abri du danger. Ces filles furent habillées d'une robe de grosse toile blanche et d'un scapulaire de la même couleur. La pauvreté de la maison ne pouvait leur fournir que des socques ou sandales de bois, de là leur est venu le nom de *Zocollette*, car elles gardèrent ces sandales, quand, dans la suite, on put leur faire porter des bas de laine; leur nombre alla jusqu'à cent soixante-dix. Leur maison était petite, et, sous la protection de l'aumônier du Pape elles vivaient des aumônes volontaires de personnes pieuses. Pour faire quelques petits profits, elles s'occupaient aux travaux qui conviennent aux femmes. Si une famille demandait pour sa servante une de ces filles, si un homme honnête désirait en épouser une, on se prêtait à ces demandes.

